

Motion présentée par la FSU 91 et votée par le congrès :

Le maire de Ris Orangis(91) continue de refuser l'inscription des enfants roms dans sa commune. A l'heure actuelle, ils sont regroupés dans une salle municipale à l'écart des autres enfants alors qu'il y a des places dans l'école voisine.

Toutes les autorités (DASEN, Préfet, Ministre de l'EN, 1^{er} Ministre) sont informées de la situation.

A la fin de la semaine dernière, le Défenseur des droits a demandé au maire de se mettre en conformité avec le droit.

Le congrès de la FSU exige l'inscription des enfants en mairie et leur admission à l'école communale afin qu'ils soient scolarisés selon les mêmes règles que tous les enfants de France.